



DÉPARTEMENT de la
Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 26 octobre 2023

DATE DE CONVOCATION

20 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le **vingt-six octobre** à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents :

M. Patrice ESPINOSA, M. Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT (pouvoir de M. Bernard NAVILLON), M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT (pouvoir de Mme Nathalie ANDREOLETTI), Mme Nathalie SEGUIN (pouvoir de M. Daniel CHETTA), M. Guy MORELLE, M. Jean-Luc AUCLAIR, Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de M. Martial MATHIRON), Mme Maïté COUBAT (pouvoir de M. Claude VERDREAU), Mme Marie-Françoise DUPAS, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, Mme Maryline GRANDIOWSKY, M. Dominique JANIN, M. Paul MURANO (pouvoir de Mme Zineb HEMAIRIA), M. Martial PARIZOT, Mme Monique PINGET, M. Emmanuel PONTILLO, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU (pouvoir de Mme Carole CLAUDEL-SALOMON).

Étaient excusés :

Mme. Zineb HEMAIRIA (pouvoir à M. Paul MURANO), Mme Nathalie ANDREOLETTI (pouvoir à M. Vincent DANCOURT), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), M. Daniel CHETTA, (pouvoir à Mme Nathalie SEGUIN), M. Dominique CHOPPIN, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON (pouvoir à M. Jérôme THÉVENEAU), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), M. Martial MATHIRON (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), M. Bernard NAVILLON (pouvoir à M. Jean-Pierre COLOMBERT), Mme Christine NIRLO, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX), M. Claude VERDREAU (pouvoir à Mme Maïté COUBAT).

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent CROUZIER, 3^{ème} Vice-président délégué aux Finances, aux Moyens Informatiques, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration.

26/10/2023/18

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :	36
PRÉSENTS :	24
VOTANTS :	31

Objet : Nouvelle convention de mise à disposition de locaux aux communes dans le cadre de la compétence « Enfance-Jeunesse » de la Communauté de Communes

Vu, les statuts en vigueur de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,

Il est rappelé que la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise s'est substituée de plein droit à ses communes membres, dans le cadre de la compétence « Enfance Jeunesse », exercée au titre du groupe statutaire de compétences facultatives transférées par toutes les Communes ; depuis 2006 pour les activités périscolaires, depuis 2014 pour les activités extrascolaires.

La mise à disposition de locaux communaux est depuis nécessaire pour satisfaire les besoins d'espaces liés à l'accueil des enfants dans le cadre des services mis en œuvre par le Pôle Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes.

Considérant les changements importants d'occupation, opérés depuis plusieurs années, par suite des augmentations successives des effectifs, il est proposé aux communes accueillantes la mise en place d'une nouvelle convention-type dont le projet est joint en annexe,

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

Cette nouvelle convention-type, proposée pour quatre ans à compter de sa signature, sous réserve pour chaque commune de l'accord de son conseil municipal, a vocation à se substituer à l'ensemble des conventions actuellement en vigueur.

Vu, l'avis favorable de la 3^{ème} Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) réunie le 16 octobre 2023, et de la 6^{ème} Commission (Petite Enfance, Enfance, Jeunesse) réunie le 11 octobre 2023,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **par** :

- 23 voix **POUR** (Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR, M. Gilles BRACHOTTE, M. Daniel CHETTA, M. Jean-Pierre COLOMBERT, Mme Maïté COUBAT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, M. Patrice ESPINOSA, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Jean-Marc FRELIH, M. Simon GEVREY, Mme Maryline GRANDIOWSKY, Mme Zineb HEMAIRIA, M. Dominique JANIN, M. Guy MORELLE, M. Bernard NAVILLON, M. Martial PARIZOT, Mme Monique PINGET, Mme Nathalie SEGUIN, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THÉVENEAU, M. Claude VERDREAU),
- 06 **ABSTENTIONS** (Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, Mme Marie-Françoise DUPAS, M. Olivier GAUTHRON, M. Paul MURANO, M. Emmanuel PONTILLO),
- 02 voix **CONTRE** (Mme Sylvie CHASTRUSSE, M. Martial MATHIRON),
- **APPROUVE** la nouvelle convention-type de mise à disposition de locaux aux communes dans le cadre de la compétence « Enfance-Jeunesse » de la Communauté de Communes,
- **PRÉCISE** que cette convention-type a vocation à se substituer à l'ensemble des conventions actuellement en vigueur, à compter du 1^{er} janvier 2024,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des conventions à intervenir avec les communes au titre de cette mise à disposition de locaux,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir relatif à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 26 octobre 2023

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER